

2014/008

République Française

Département de l'Aude

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 28 mars 2014

Date de convocation : 24.03.2014
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Indemnité Maire et Adjoint

L'an deux mille quatorze le vingt huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – BLIN C – CHIVA F – CHIVA N - FAURE R – LOUVET M – MARCO D – MORLEY R – RAMOS C - RICHOU D – SANDRES M -

Madame BLIN Céline a été élue secrétaire de séance.

Suite à l'installation du Conseil Municipal de l'élection d'un Maire et de deux adjoints, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les indemnités de ceux-ci sont calculées en fonction de l'indice Brut 1015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord afin que les indemnités de Monsieur le Maire et de ses deux adjoints soient calculées en fonction des indices ci-après :

17 % de l'Indice brut 1015 pour le Maire ;
3,30 % de l'Indice brut 1015 pour chaque adjoint.

Ainsi fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE
01 AVR. 2014



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 01-04-14
Et notification du 02-04-14